

tion internationale en général, mais du travail accompli par l'Organisation même du Traité de l'Atlantique-Nord, afin d'aider ainsi, je crois, les honorables députés à saisir l'importance et même le sens du projet de résolution.

Les honorables députés le savent sans doute, le Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord a tenu, il y a environ un mois, à Rome, ce que je crois être sa huitième réunion. A cette occasion, il avait à résoudre certaines questions très importantes. Quelques-unes avaient été remises de la réunion tenue à Ottawa et d'autres étaient nouvelles. Voici les principaux problèmes que nous avions à résoudre à Rome. D'abord, nous avons examiné, mais d'une façon officieuse seulement, car il n'était pas terminé, le travail de la commission provisoire que le Conseil avait nommée à sa réunion d'Ottawa. Cette commission était chargée d'établir la proportion entre les exigences de la défense et les ressources que chaque membre du Conseil pouvait séparément affecter à cette défense, compte tenu des moyens politiques et financiers de chacun.

Ce travail du comité provisoire du conseil, dont le président est M. Harriman et qu'on appelle communément entreprise pour le partage du fardeau, n'était pas terminé, loin de là, quand nous nous sommes réunis à Rome. Nous n'avons pu nous en occuper. Depuis la réunion de Rome, toutefois, le comité d'exécution de ce comité des douze, qu'on appelle aussi communément le comité des trois sages, a présenté un rapport sur la question au comité plénier des douze.

Le comité des douze s'est réuni l'autre jour à Paris afin d'étudier le rapport. Il se réunira de nouveau à Paris le 15 janvier pour étudier davantage le rapport et en faire un dernier examen. La question sera alors déferée à la prochaine réunion du conseil de l'OTAN qui aura lieu au cours de février, à Lisbonne, au Portugal. Il ne serait guère opportun d'en dire davantage sur ce rapport. Il n'a pas encore été présenté de façon définitive aux gouvernements, lesquels n'ont encore pris aucune décision définitive à ce sujet.

Une autre question très importante qui s'est posée à Rome et qui se posera de nouveau à Lisbonne est celle de la participation de l'Allemagne à la défense de l'Europe occidentale et des pays atlantiques. Cette question revêt la plus haute importance en ce qui a trait au maintien de la paix en Europe occidentale, mais c'est une question hérissée de difficultés mieux comprises, je suppose, en Europe, qu'en Amérique du Nord. Les pays d'Europe en cause étudient en ce moment cette participation et l'on

espère la réaliser par la création d'une armée de défense européenne, qui ferait elle-même partie de la force unifiée du général Eisenhower qui est destinée à assurer, sous l'égide du Conseil de l'Atlantique, la défense de l'Europe occidentale. La formation de cette force de défense de l'Europe progresse et nous espérons qu'à sa prochaine réunion, le Conseil sera en mesure d'adopter, à cet égard, des décisions importantes et de longue portée.

Une autre question qui se rattache à celle que je viens de mentionner et qui intéresse notre Conseil de l'Atlantique-Nord, c'est le progrès qui a été accompli en vue de substituer au statut d'occupation de l'Allemagne une convention de paix avec le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. On a également fait des progrès à cet égard; mais les députés se rendent évidemment compte qu'il faut en venir à une conclusion à ce sujet, avant de décider de façon définitive quel rôle jouera l'Allemagne occidentale dans la défense de l'Europe occidentale. Ces deux questions sont connexes; à la vérité, elles se tiennent l'une l'autre. Ce sont des problèmes compliqués et il me semble qu'il ne faut pas trop manifester d'impatience si, à ce sujet, on n'en vient pas dès maintenant à des décisions définitives.

Monsieur l'Orateur, nous avons dû aborder une autre question à Rome: celle du commandement dans l'Atlantique-Nord et même celle du commandement dans la Méditerranée. Nous y avons aussi discuté la réorganisation de l'OTAN, qui devient, en un certain sens, un organisme international quelque peu difficile à manier. Il a grandi rapidement. Il s'est développé, comme les choses qui parfois grandissent vite sans les dispositions et plans que nous aurions souhaités et que nous aurions pu réaliser, eussions-nous eu plus de temps. Nous songeons maintenant à rendre plus efficace et plus souple l'ensemble de l'Organisation de l'Atlantique-Nord. De plus, lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord, nous avons reçu,—et ce point intéressera sans doute beaucoup certains députés,—un rapport du comité des cinq sur la collaboration non-militaire. Il s'agissait d'un rapport intérimaire, rien de plus. Pour cette raison, je ne crois pas devoir en dire plus sur cette question pour l'instant. Nous poursuivons notre travail au sein du comité des cinq et nous en aurons davantage à dire lors de notre prochaine réunion au Portugal.

Enfin, à Rome,—et il ne s'agissait pas d'un problème mais d'un honneur,—nous avons accueilli avec plaisir les délégués de la Grèce et de la Turquie, non pas à titre de membres